

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Responsable juridiques, contentieux et
Responsables de services de Gestion
Locative

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 400€ HT (TVA 20%)

sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2ème inscrit et suivants (du même organisme).

Les accords collectifs et la concertation locative

Les accords collectifs de location et la concertation locative permettent aux bailleurs de maintenir un lien permanent avec les associations de locataires en les informant de toutes les opérations pouvant avoir une influence sur le calcul des loyers et les charges. En outre en proposant aux locataires des accords collectifs visant à réduire le montant des charges ou à bénéficier de services, le bailleur apparaît comme un partenaire responsable agissant dans l'intérêt desdits locataires.

Durée
3 heures

Mode d'organisation :
À distance

SATISFACTION 81%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique du rôle et des pouvoirs des associations de locataires
- Spécifier la réglementation applicable à la négociation avec elles

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***

E-Coach : ***Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel***

Programme de la formation

1. Les accords collectifs de location

- Les associations de locataires concernées
- Les domaines visés (notamment : loyers, SLS, charges locatives, grilles de vétusté, locaux résidentiels à usage commun)
- Les domaines exclus : les règles de plafond en matière de loyers et les charges locatives
- Les limites à l'interdiction concernant les charges locatives
- La durée de l'accord
- Le caractère obligatoire ou non de l'accord
- Les conditions de l'opposabilité de l'accord aux locataires
- Les accords proposés directement aux locataires

2. La concertation locative locale

- Les associations ou groupements de locataires concernés
- Le périmètre de la concertation facultative (charges locatives)
- La consultation obligatoire pour la gestion de l'immeuble, pour certains travaux et dans le cadre de la contribution du locataire au partage des économies de charges résultant de travaux d'efficacité énergétique
- Le plan de concertation locative
- Le conseil de concertation locative
- Les moyens matériels et financiers des associations ou groupements de locataires
- Le rôle et les pouvoirs des représentants des locataires

3. Jurisprudence

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Nos prochaines sessions

24/09/2026 au 24/09/2026

